

Troyes, le 30 septembre 2014

L'inspecteur d'académie_ directeur
académique des services
départementaux de l'Aube

à

Mesdames et Messieurs les
enseignants des écoles primaires et
élémentaires

S/c Mesdames et Messieurs les
directeurs

S/c Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de circonscription

Direction des
services
départementaux de l'Aube

Division IENA

références
SB/FB/2014-2015/
affaire suivie par Frédéric Bigorgne
téléphone
03.25.76.71.57
télécopie
03.25.76.01.03
courriel
frédéric.bigorgne@ac-reims.fr

30, rue Mitantier B.P. 371
10025 Troyes Cedex

accueil du public
du lundi au vendredi

Objet : Organisation de l'enseignement des langues vivantes dans le
premier degré à la rentrée 2014

En référence à la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de
programmation pour la refondation de l'école de la République et dans la
continuité de l'action engagée dans l'académie, les objectifs suivants seront
poursuivis prioritairement à la rentrée 2014 au sein de notre département :

- Axe 1 du projet académique, fluidité des parcours scolaire : liaison
école-collège.
- Axe 2 du projet académique, apprentissage de l'anglais :
généralisation de l'enseignement des langues vivantes en CP

Une meilleure continuité pédagogique entre l'école et le collège est l'une des
priorités énoncées par la loi d'orientation et de programmation pour la
refondation de l'école. Elle constitue également l'axe 1 du projet
académique en vue d'une meilleure fluidité des parcours.

Le challenge A1 constitué de classes binômes CM/6^{ème} reconduit pour cette
année scolaire pourra s'inscrire parmi les actions des conseils école-collège
et permettre ainsi de conforter les acquis du primaire vers l'acquisition du
niveau A2 au collège. Un formulaire d'inscription vous parviendra en
novembre 2014 par la conseillère pédagogique départementale

La rentrée 2014 verra la généralisation de l'enseignement des langues
vivantes à tous les élèves de cours préparatoire, une initiation menée à l'oral
dans toutes les classes. Le fort engagement des professeurs grâce, en partie

à la formation hybride obligatoire « Enseigner l'anglais au CP » proposée en 2013/2014 permet d'améliorer significativement l'enseignement de l'anglais dans notre département.

Du ce1 au cm2, grâce à un enseignement régulier et structuré, l'élève doit acquérir les éléments fondamentaux et les consolider afin de pouvoir maîtriser à la fin du cycle 3, la communication élémentaire, définie par le niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.

C'est la mobilisation de tous les maîtres du premier degré de l'école qui permettra de garantir l'enseignement des langues vivantes et plus particulièrement de l'anglais au bénéfice de tous les élèves.

Afin de vous aider dans votre démarche, il m'apparaît utile de préciser les différentes situations auxquelles vous pourriez être confrontés et, en regard, les modalités de prise en charge qu'il convient de mettre en œuvre :

- d'une manière générale, l'enseignement linguistique est dispensé du CP au CM2 par les enseignants du premier degré dans le cadre de leur service dans la classe ou par échanges de services. Ces échanges peuvent être organisés entre enseignants de maternelle et d'élémentaire pour en faire bénéficier un maximum d'élèves.

- les enseignants nommés sur un poste fléché assurent cet enseignement, dans leur propre classe et dans une autre classe, dans le cadre d'échanges de service.

- les enseignants formés en stage, titularisés depuis 2007, les professeurs fonctionnaires stagiaires (PFS), les professeurs étudiants stagiaires(PES) sont tenus de dispenser l'enseignement de la langue vivante étrangère dans leur propre classe, et ce même s'ils sont sur des temps fractionnés.

Je crois nécessaire de rappeler que l'enseignement des langues vivantes doit respecter la structure des classes, y compris dans le cadre d'échanges de service entre classes à plusieurs niveaux, ce qui exclut l'organisation de dédoublements.

J'insiste sur le fait que les interventions des professeurs des écoles itinérants demeurent exceptionnelles et doivent être assurées en présence et sous la responsabilité du maître de la classe. Ce dernier reste responsable de l'organisation pédagogique retenue, du respect des horaires, des programmes et de l'évaluation des compétences de ses élèves. Les interventions des professeurs itinérants d'une durée de 45 minutes, respectent la structure de la classe, et doivent permettre d'impliquer l'enseignant titulaire de la classe comme, par exemple, la prise en charge des rituels dans un premier temps.

Comme dans toutes les autres disciplines, les élèves sont évalués régulièrement à des fins de régulation pédagogique et d'information des familles. A ce titre, les équipes pédagogiques prendront appui sur l'outil académique interactif de validation des acquis du niveau A1 (disponible sur le site de la DSDEN de l'Aube à l'adresse > <http://wheb.ac-reims.fr/ia10/exper/?-langues-vivantes-etrangeres-> sous la rubrique « Evaluer »). Les résultats obtenus au cours des cinq années d'apprentissage seront une aide au conseil de maître pour la validation du palier 2 pour « la pratique d'une langue étrangère ». Ils seront aussi communiqués aux professeurs de langue du collège dans le cadre des liaisons inter degré.

La qualité de l'enseignement des langues vivantes est liée au développement du numérique dans les écoles. Des équipements de qualité sont progressivement mis à disposition des professeurs : ordinateurs, vidéo projecteurs, micros, enceintes, TNI... L'usage des outils numériques est à privilégier partout où les équipements le permettent afin de renforcer les compétences orales des élèves.

Les actions d'ouverture européenne et internationale constituent autant d'occasions utiles à l'entraînement à l'écoute et à l'expression orale des élèves et contribuent à faire des élèves des citoyens conscients de leur environnement en Europe et dans le monde.

J'attire également votre attention sur l'offre de service pour l'apprentissage de l'anglais en primaire : www.englishforschools.fr. Le site s'adresse aux élèves et aux professeurs de CE2, CM1 et CM2. Il propose une approche originale et interactive fondée sur des ressources du web anglophones.

Enfin, j'invite celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient une aide linguistique ou pédagogique à solliciter l'appui de Sophie Battelier, conseillère pédagogique départementale en langues vivantes (sophie.battelier@ac-reims.fr, 03 25 76 71 57).

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour poursuivre l'effort engagé dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire et vous en remercie par avance.

Franck Jarno



